



A retenir

- MILDIU** De nouveaux symptômes sur feuilles et sur grappes.
- OÏDIUM** **VIGILANCE** : progression de la maladie sur grappes dans de nombreuses situations. Période de forte sensibilité toujours en cours.
- EUDEMIS** 2^{ème} génération en cours : Vol, dépôt des pontes et 1^{ères} éclosions en cours.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles.

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

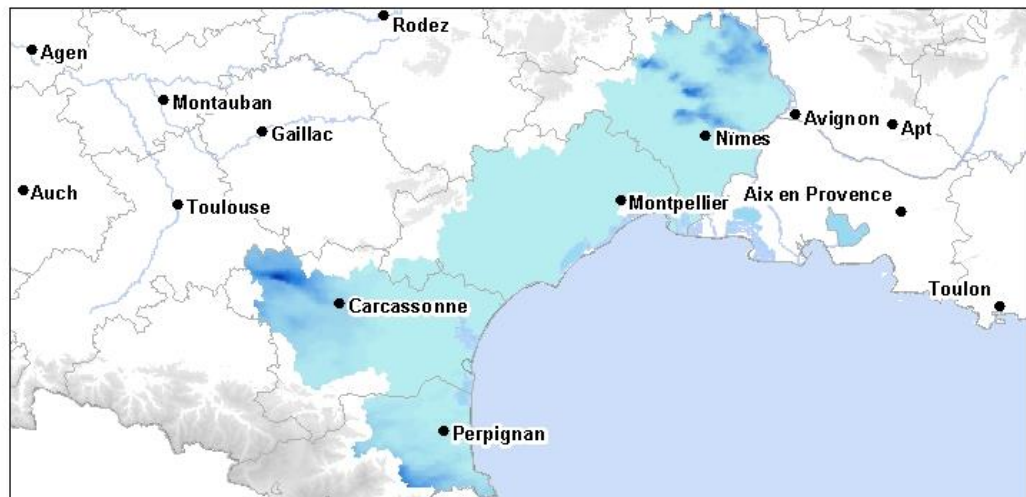
Action du plan Ecophyto pilotée
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la Biodiversité

PLUVIOMETRIE

		15-juin	16-juin	17-juin	18-juin	19-juin	20-juin	21-juin
AUDE	ALAIGNE	0	2,9	4,1	0	0	0	0
	CAZILHAC	0	3,7	0,3	0	0	0	0
	LEZIGNAN	0	0	0	0	0	0	0
	LIMOUX	0	1,4	0,9	0	0	0	0
	NARBONNE	0	0	0	0	0	0	0
GARD	AIGUES-MORTES	0	0	0	0	0	0	0
	BARJAC	0	3,7	0	0	0	0	0
	CARDET	0	0,4	0	0	0	0	0
	CHUSCLAN	0	3,4	0	0	0	0	0
	SAINT-GILLES	0	0	0	0	0	0	0
	VILLEVIEILLE	0	0	0	0	0	0	0
HERAULT	MARSEILLAN	0	0	0	0	0	0	0
	OLONZAC	0	0	0	0	0	0	0
	POUZOLLES	0	0	0	0	0	0	0
	PUISSERGUIER	0	0	0	0	0	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	0	0	0	0
VALFLAUNES	0	0	0	0	0	0	0	
PO	ESTAGEL	0	0,5	0,2	0,4	0	0	0
	LAROCHE-DES-ALBERES	0	2,1	2,5	0,6	0	0	0
	LLUPIA	0	2,7	0,2	0,1	0	0	0
	PIA	0	0	0,2	0	0	0	0
	RODES	0,2	1,6	0	0,3	0	0	0

Répartition des pluies –cumul hebdomadaire - échelle du min au max (0 à 40 mm) - Source IFV

PLUIE hebdomadaire : cumul 7 jours au 21/06/20



4200621:
mini=0.0mm - maxi=33.9mm

Légende



STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **baies à taille de grains de plomb** » (stade 29 ou BBCH 73) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**
- à « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans les **parcelles précoces en zone précoce**.

Les stades majoritairement observés sont « **baies à taille de pois** » (31 ou K ou BBCH 75) et « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77).

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• **Éléments de biologie** (Source *Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2020/2021 p.66.*)

A cette période, ce sont les faciès « rot gris » et « rot brun » qui peuvent s'exprimer mais on peut aussi trouver les déformations en crosse des inflorescences selon les stades phénologiques des parcelles.

- Faciès « rot gris » : feutrage blanc sur les grappes ;
- Faciès « rot brun » : les baies brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu de départ des nécroses.



Mildiou : faciès « rot gris »

• **Situation aux vignobles**

× Vignoble régional

Quelques nouvelles taches fraîches sur feuilles et sortie de « rot brun » sur grappes.

× Aude

Les conditions climatiques de ces derniers jours sont très peu favorables au développement de la maladie (conditions sèches, vent et chaud). Les hygrométries matinales, bien que présentes, sont faibles et la durée d'humectation est fortement raccourcie.

De nombreux symptômes sont observés, soit « jeunes » sur organes néo-formées issus des dernières contaminations, soit plus anciens. Cependant, ces symptômes ne sont pas sporulants.

Sur grappes, le développement du « rot gris » est à l'arrêt tandis que des symptômes de « rot brun » (ou « coup de pouces ») peuvent être parfois observés sur parcelles fortement impactées.

× Gard

Cette semaine est marquée par une stabilisation de la situation, à l'exception des zones concernées par les pluies orageuses des 13 et 14 juin (Uzège notamment). Dans ce cas, on observe des repiquages ce début de semaine plus particulièrement dans les parcelles les plus touchées.

Les pluies localisées du 16 juin ont potentiellement engendré de nouveaux repiquages.

Les taches sorties en nombre la semaine dernière sur jeunes feuilles, ne sont pas ou très peu fructifères. Ceci est à mettre en relation avec la faible pluviométrie de ces 15 derniers jours sur de nombreux secteurs et du nombre de matinées humides très réduit.

Des symptômes sur grappes sous forme de « rot brun » sont localement observés (brunissement de la baie à partir du pédoncule).

× Hérault

De nouveaux symptômes sur feuilles sont observés, durant la semaine écoulée, dans toutes les unités agroclimatiques.

Ces taches fraîches, issues des contaminations de la première quinzaine de juin et localisées aux jeunes feuilles, sont non fructifiées dans la majorité des parcelles.

Les vieilles taches encore visibles sont très souvent non fructifiées, rougissantes et sèches.

La fréquence de ces symptômes est toujours à des niveaux très variables.

Les repiquages sur grappes (faciès « rot gris ») sont encore notés mais très souvent, ils sèchent.

Ces symptômes sont toujours en légère progression dans la Vallée de l'Orb-Lodévois.

Dans certaines parcelles déjà atteintes, de nouveaux symptômes faciès « rot brun » sont observés sur baies. Des symptômes de mildiou mosaïque sont visibles.

La progression de la maladie se stabilise sauf dans la Vallée de l'Orb-Lodévois et dans le Nord Montpelliérais où on note une évolution des symptômes plus marquée.

× Pyrénées-Orientales

Les conditions climatiques de ces derniers jours (chaleur et vent) ont diminué la virulence de la maladie. Nous sommes toujours, pour beaucoup de parcelles dans la période de forte sensibilité de la vigne à cette maladie.

Les taches sur jeunes feuilles, sont toujours visibles mais pour le moment elles ne sont pas sporulées et ont tendance à sécher. Attention cependant les taches peuvent sécher mais redémarrer la sporulation à la moindre humidité ou pluie pour de nouvelles contaminations.

Des symptômes de mildiou mosaïque sont aussi visibles sur feuilles. Sur grappes, des symptômes de « rot gris » et de « rot brun » sont facilement visibles dans le vignoble départemental. Certaines parcelles présentent des pertes de récolte significatives.

• Données de la modélisation [\(voir caractéristiques des modèles\)](#)

✓ **Potentiel Système** *(modélisation arrêtée au 21 juin) :*

J = 22 juin 2020	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque modélisé mildiou	<p>Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs.</p> <p>Pyrénées Orientales : très fort sur tout le département.</p> <p>Aude : très fort sur tout le département.</p> <p>Hérault : risque faible sur le nord-est du département et très fort sur le reste du département.</p> <p>Gard : il varie de faible à très fort sur tout le département.</p>	<p>Le risque modélisé est en légère diminution pour la semaine à venir (variant toujours de faible à très fort selon les secteurs)</p>
Contaminations	<p>De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les pluies du 16 et 17 juin sur les secteurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aude : Limouxin et Malepères ○ Gard : Uzège ○ Pyrénées-Orientales : Cru Banyuls et Plaine Sud Tech - sur les pluies du 16 juin uniquement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aude : Cabardès et Carcassonnais ○ Gard : Bassin Alésien, Costières, Vallée du Rhône Nord, Vivarais ○ Pyrénées-Orientales : Aspres Premiers Coteaux <p>Ces contaminations ont été considérées par le modèle comme virulentes* sur tous les secteurs.</p>	<p>Aucune nouvelle contamination n'est modélisée cette semaine.</p>

Bleu : démarrage ou nouvelles contaminations Vert : rien à signaler

**Virulence : Potentiel infectieux de la contamination.*

✓ **Milstop (modélisation arrêtée au 21 juin)**

		du 18 au 24 mai 2020			du 25 au 31 mai 2020		
		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du	Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du
Aude	Alaigne	-	-	31-mai	-	-	-
	Carcassonne	-	-	31-mai	-	-	-
	Leucate	-	-	31-mai	-	-	-
	Lézignan	-	-	31-mai	-	-	-
	Narbonne	-	-	31-mai	-	-	-
Gard	Bagnols sur Cèze	-	-	31-mai	-	-	-
	Bourdic	-	-	31-mai	-	-	-
	Cardet	-	-	31-mai	-	-	-
	Générac	-	-	31-mai	-	-	-
	Sommières	-	-	31-mai	-	-	-
	Tavel	-	-	31-mai	-	-	10-juin
Hérault	Vauvert	-	-	31-mai	-	-	-
	Olonzac	-	-	31-mai	-	-	-
	Laurens	-	-	31-mai	-	-	-
	Prades sur Vernazobres	-	-	31-mai	-	-	-
	Béziers	-	-	31-mai	-	-	13-juin
	Villemagne	-	-	31-mai	-	-	-
	Marseillan	-	-	31-mai	-	-	07-juin
	Pouzolles	-	-	31-mai	-	-	-
	Plaissan	-	-	31-mai	-	-	-
	Saint Jean de Fos	-	-	31-mai	-	-	-
	St Christol	-	-	-	-	-	-
Pyrénées-Orientales	Frontignan	-	-	31-mai	-	-	-
	Valflaunès	-	-	31-mai	-	-	-
	Laroque des Albères	-	-	31-mai	-	-	-
	Perpignan	-	-	31-mai	-	-	11-juin
	Saint Paul de Fenouillet	-	-	31-mai	-	-	-

	du 1er au 7 juin	du 8 au 14 juin	du 15 au 21 juin	Indice de risque allant de -5 à +5	
	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :		
Alaigne	08-juin	16-juin	28-juin	+1,7	=
Carcassonne	07-juin	16-juin	28-juin	+1,8	=
Leucate	08-juin	18-juin	28-juin	+2,5	=
Lézignan	08-juin	16-juin	28-juin	+2,5	=
Narbonne	10-juin	17-juin	28-juin	+2,9	=
Bagnols sur Cèze	10-juin	17-juin	28-juin	+1,8	=
Bourdic	11-juin	20-juin	28-juin	+0,9	=
Cardet	11-juin	21-juin	28-juin	+1,3	=
Générac	10-juin	19-juin	28-juin	+0,9	=
Sommières	11-juin	21-juin	28-juin	+1	=
Tavel	07-juin	19-juin	28-juin	+0,2	=
Vauvert	10-juin	19-juin	28-juin	+1,6	=
Olonzac	10-juin	17-juin	28-juin	+2,5	=
Laurens	09-juin	17-juin	28-juin	+1,4	=
Prades sur Vernazobres	11-juin	18-juin	28-juin	+2,5	=
Béziers	12-juin	18-juin	28-juin	+3,3	=
Villemagne	11-juin	17-juin	28-juin	+1,1	=
Marseillan	08-juin	17-juin	28-juin	+2,4	=
Pouzolles	12-juin	18-juin	28-juin	+1,7	=
Plaissan	11-juin	17-juin	28-juin	+1,8	=
Saint Jean de Fos	12-juin	18-juin	28-juin	+1,3	=
St Christol	11-juin	19-juin	28-juin	+1	=
Frontignan	11-juin	18-juin	28-juin	+2	=
Valflaunès	12-juin	19-juin	28-juin	+1,2	=
Laroque des Albères	07-juin	17-juin	28-juin	+3,1	=
Perpignan	08-juin	18-juin	28-juin	+3,3	=
Saint Paul de Fenouillet	09-juin	17-juin	28-juin	+1,2	=

Evaluation du risque : la pression de la maladie se stabilise. Les conditions climatiques (chaleur et vent) de la semaine écoulée ont été peu favorables.

La période de forte sensibilité de la vigne est encore en cours. La plante peut subir des dégâts jusqu'à la fermeture de la grappe/début véraison.

ATTENTION de simples humidités et/ou pluies suffisent à engendrer de nouvelles contaminations.

Observer activement tout symptôme, consulter la météo et **rester vigilant à l'annonce de nouvelles pluies et/ou humidités.**

Méthodes prophylactiques :

- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang.
- raisonner les travaux d'entretien du sol (préservé les passages du tracteur notamment dans les parcelles à mauvaise portance).

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, tandis que le vent est responsable de la dissémination et des contaminations. On observe un rebond des symptômes sur organes verts encore sensibles (feuilles mais particulièrement sur grappes), principalement pour les cépages « à problème » ou parcelles « à historique ».

La fréquence des parcelles présentant des symptômes reste faible mais est cependant en augmentation. La vigilance est de mise.

× Gard

On observe une évolution des symptômes sur baies depuis la semaine dernière. Des symptômes à l'état de traces sont observés sur cépages moins sensibles comme le Grenache et la Syrah. Une progression sur grappes s'observe sur les cépages sensibles présentant déjà des symptômes.

La fréquence des parcelles présentant des symptômes est en augmentation.

× Hérault

De nouveaux symptômes sur feuilles mais également sur grappes sont observés dans toutes les situations. Les parcelles « à drapeaux » et les situations sensibles (cépages et/ou environnement) restent les plus concernées.

Cette semaine encore, de plus en plus de parcelles présentent des symptômes sur grappes, à des intensités variables, souvent en augmentation et qui commencent à être élevées dans certaines situations où la maladie était déjà présente.

Par unité agroclimatique, le stade phénologique dominant observé sur Carignan, est le suivant :

- « baies à taille de pois » (stade 31 ou K ou BBCH 75) dans la Vallée de l'Orb-Lodévois, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais,
- entre « baies à taille de pois » (stade 31 ou K ou BBCH 75) et « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans le Minervois, les Hts Coteaux, le Biterrois et la Basse Vallée de l'Hérault,
- « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans la Moyenne Vallée de l'Hérault.

× Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur grappes sont visibles dans quelques parcelles du vignoble départemental. Des symptômes sur feuilles sont toujours observés. Les fréquences et intensités d'attaques varient selon les parcelles.

Cependant, quelques rares parcelles ont des fréquences et des intensités d'attaque importantes.

Evaluation du risque : cette semaine, la maladie est en forte progression sur feuilles et sur grappes dans de nombreuses parcelles.

La période de forte sensibilité des grappes est toujours en cours. Poursuivre les observations et **rester vigilant.**

Mesures prophylactiques : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

- × **Aude**

Le vol de 2^{ème} génération est confirmé et généralisé sur l'ensemble des secteurs de l'Aude. Les pontes sont observées en tous secteurs, avec parfois des dépôts pouvant être très importants à quelques jours d'intervalle. La vigilance est de mise même sur les parcelles peu ou pas impactées en 1^{ère} génération.

- × **Gard**

Le vol de 2^{ème} génération continue. Les captures restent hétérogènes avec une diminution sur certains secteurs.

Des pontes en évolution sont observées sur secteurs habituellement à forte pression.

- × **Hérault**

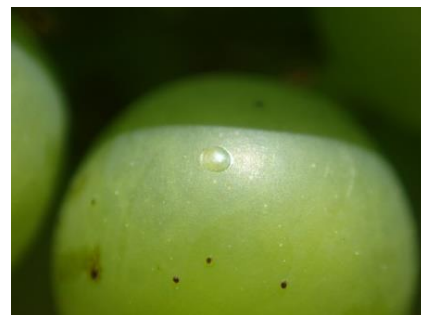
Le vol de 2^{ème} génération se poursuit. Des pontes fraîches ou en évolution sont observées en toutes zones. Les premières « têtes noires » sont visibles en zones moyennes. Les premières éclosions et perforations sont notées en zones précoces.

- × **Pyrénées-Orientales**

Le vol de 2^{ème} génération se poursuit sur le vignoble départemental.

Les dépôts de pontes se poursuivent sur les secteurs de la Plaine (Nord et Sud Tech), du Cru Banyuls et des Aspres Premiers Coteaux et Moyenne Vallée de l'Agly.

Les premiers dépôts de pontes sont visibles dans le secteur de la Haute Vallée de l'Agly, du Bas Conflent et des Fenouillèdes Vallée.



Eudémis : ponte fraîche

- **Données de la modélisation** ([voir caractéristiques des modèles](#))

- ✓ **LOB** (*modélisation arrêtée au 21 juin*)

		Début du vol de 2 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du	Début des pontes de 2 ^{ème} génération (5 % des pontes) à partir du	Début des éclosions de 2 ^{ème} génération (5 % des larves L1) à partir du
Aude	Alaigne	23-juin	27-juin	03-juil
	Carcassonne	14-juin	19-juin	26-juin
	Leucate	12-juin	16-juin	23-juin
	Lezignan	06-juin	10-juin	19-juin
	Narbonne	12-juin	16-juin	24-juin
Gard	Bagnols sur Cèze	04-juin	09-juin	17-juin
	Bourdic	10-juin	15-juin	22-juin
	Cardet	08-juin	12-juin	20-juin
	Générac	08-juin	12-juin	20-juin
	Sommières	04-juin	09-juin	17-juin
	Tavel	11-juin	15-juin	23-juin
Hérault	Vauvert	07-juin	11-juin	18-juin
	Olonzac	04-juin	08-juin	17-juin
	Laurens	19-juin	23-juin	30-juin
	Prades sur Vernazobres	10-juin	14-juin	22-juin
	Béziers	09-juin	13-juin	21-juin
	Villemagne	21-juin	25-juin	01-juil
	Marseillan	06-juin	10-juin	18-juin
	Pouzolles	05-juin	09-juin	18-juin
	Plaissan	04-juin	08-juin	17-juin
	Saint Jean de Fos	10-juin	14-juin	22-juin
	St Christol	07-juin	11-juin	19-juin
Pyrénées Orientales	Frontignan	06-juin	10-juin	18-juin
	Valflaunès	15-juin	19-juin	25-juin
	Laroque des Albères	30-mai	03-juin	12-juin
	Perpignan	31-mai	04-juin	13-juin
	Saint Paul de Fenouillet	23-juin	28-juin	03-juil

Evaluation du risque : surveiller vos pièges et le dépôt des pontes.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

- **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabes gnidiella*)

- × **Gard**

Des papillons sont observés dans les pièges en Costières. Les captures sont faibles.

- × **Hérault**

Des papillons sont observés dans le Biterrois et dans la Basse Vallée de l'Hérault.

Les toutes premières larves sont visibles au vignoble.

Evaluation du risque : surveiller le vol et les larves.

- **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

- × **Hérault**

Des captures sont observées dans les pièges.

Evaluation du risque : surveiller le vol.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(*Scaphoideus titanus*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Gard**

Des larves aux stades L3 et L4 sont observés au vignoble.

Les premiers symptômes sont observés depuis début juin en Costières et depuis la fin de la semaine dernière dans le sud de la Vallée du Rhône.

- × **Hérault**

Quelques larves, aux stades L2 à L5, sont toujours observées dans le vignoble. Les tous premiers adultes sont notés.

Des symptômes de jaunisses sont visibles.

- × **Pyrénées-Orientales**

De nombreuses cicadelles sont encore visibles dans le vignoble départemental. Les stades larvaires observés sont des L3, L4 et L5.

Les symptômes sont visibles au vignoble.



Larve cicadelle L4 vectrice de la flavescence dorée

Evaluation de risque : Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative. »

Pour plus d'informations, consulter le site de la [DRAAF Occitanie](#) ainsi que les [arrêtés préfectoraux relatifs aux traitements obligatoires](#)

Méthodes prophylactiques : l'épamprage permet de détruire un support de larves et de diminuer les populations de cicadelles vectrices.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Pas d'évolution de la maladie constatée. Toujours pas de symptôme sur grappe observé.

× Gard

Aucune évolution de symptômes n'est observée depuis plusieurs semaines. Les symptômes restent présents au vignoble avec des intensités globalement faibles.

× Hérault

Une très légère progression des symptômes sur feuilles est observée localement dans la Vallée de l'Orb-Lodévois. A ce jour, la fréquence de ces symptômes est toujours faible.

Pas de symptôme observé sur grappes dans les parcelles de référence.

× Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur grappes sont observés notamment dans le secteur des Aspres Premiers Coteaux. La fréquence de parcelles atteintes est plus importante dans les Aspres Premiers Coteaux, les Albères et le Vallespir.

L'évolution de la maladie reste à surveiller sur tous les secteurs.

Evaluation du risque : rechercher les symptômes et surveiller leur évolution.

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

× Hérault

Quelques rares symptômes sur baies sont observés sur cépages sensibles.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes notamment sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.

Mesures prophylactiques :

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-coeurs et augmentent l'entassement du feuillage.

ACARIENS

× Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée.

Seuil indicatif de risque : à cette période le seuil est de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

CICADELLE DES GRILLURES (*Empoasca vitis*)

× Hérault, Pyrénées-Orientales

Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil de nuisibilité dans les parcelles observées. Quelques symptômes sur feuilles sont ponctuellement visibles

Evaluation du risque : risque très faible à ce jour.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles observées.

MALADIES DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes d'Esca et de Black-Dead-Arm sont localement visibles.

Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, Neotera.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.